

**PROJET DE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA CSS NORD
du 17 avril 2019**

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSÉ ABSENT
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	LESOURD Anabel BAUTHIAN Valérie		Présente Présente
SIRACED PC	DE LAENDER Pierre		Présent
SDIS			Absent
DREAL	DERONZIER Celia CORTES Rémy		Présente Présent
DIRECCTE	ROYER Jean-Marc		Présent
DDT			Absente
Collège collectivités			
Commune de Fenouillet	RUFAU Henri PONTCANAL Antonia	Titulaire Suppléante	Présent Absente
Commune de Lespinasse	SANCÉ Bernard DE CARVALHO Alvertina	Titulaire Suppléante	Présent Absente
Toulouse Métropole	SUSSET Martine TOUTUT-PICARD Elisabeth CHARDAVOINE Sabine	Titulaire Suppléante Direction de l'environnement	Présente Absente Présente
Conseil Départemental	DENOUVION Victor FARCY Marie-Claude FOURNIER Frédéric	Titulaire Suppléante Service environnement	Absent Absente Présent
Collège riverains			
VNF	LASSALLE Elvyre AUDOUARD Jean-Paul	Titulaire Suppléant	Absent Absent
CCI	RESEAU Jean-François SANDRIN GABRIEL ROBEZ Emmanuelle	Titulaire Suppléante	Absent Absent
FNE	RIVIERE Alain FOUCARDE Hervé	Titulaire Suppléant	Présent Absent
SNCF Mobilités	COMBRES Sandrine	Titulaire	Absente
SNCF Réseaux	CASSEZ Géraldine BRU Alain	Titulaire Suppléant	Absente Absente
Géant Casino	OGET Eric GAULE Bertrand	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Association NORD EN VIE	FOURASTIE Pierre REIGNOUX Jean-Louis	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Collège exploitants			
TOTAL MARKETING France	CAMPOY Christian COURTIER Guillemette	Titulaire Titulaire	Présent Présente

	OBRY Pascal NGUYEN Julie	Suppléant Suppléante	Absent Absente
ANTARGAZ-FINAGAZ	SOMDECOSTE Jean-Louis NAGEOTTE Stéphane	Titulaire Suppléant	Absent Présent
Collège salariés			
TOTAL MARKETING France	MANTECON Jean-Michel COTTAZ Guy	Titulaire Suppléant	Absent Absent
ANTARGAZ-FINAGAZ	DEMEY Jonathan LAROCHE Sandrine	Titulaire Suppléante	Absent Absent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 12 septembre 2018
- 2) Élection des membres du bureau
- 3) Bilan 2018 de l'activité des sociétés TOTAL MARKETING France et ANTARGAZ-FINAGAZ et point sur les travaux de démantèlement de la société ANTARGAZ-FINAGAZ
- 4) Bilan 2018 de l'inspection des installations classées
- 5) Questions diverses

La séance est ouverte à 9 heures 05 sous la présidence de Mme LESOURD, directrice du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 12 septembre 2018

Le compte rendu de la réunion du 12 septembre 2018 est approuvé.

2) Élection des membres du Bureau

Le bureau est constitué comme suit :

- Collège « Administration » : le préfet ou son représentant ;
- Collège « Exploitant » : M. Christian CAMPOY ;
- Collège « Collectivités territoriales » : M. Bernard SANCÉ ;
- Collège « Riverains » : M. Alain RIVIERE ;
- Collège « Salariés » : M. Jean-Michel MANTECON.

3) Bilan 2018 de l'activité des sociétés TOTAL MARKETING France et ANTARGAZ-FINAGAZ et point sur les travaux de démantèlement de la société ANTARGAZ-FINAGAZ

M. CAMPOY (TOTAL MARKETING France) présente le bilan de l'activité du dépôt de Lespinasse de la société TOTAL MARKETING France. Différentes actions ont été mises en œuvre au titre de la prévention des risques, de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté.

En termes d'investissements, différentes réalisations sont listées pour 2018 : le remplacement du bac d'eau incendie principal, la visite décennale du bac D, l'inspection quinquennale des bacs U et V, l'installation d'une passerelle sécurisée à l'embranchement FER et la mise en service d'un bras de superéthanol (E85).

Aucun événement de nature à porter atteinte à l'environnement et aucun accident du travail ne se sont produits en 2018. 104 événements ont été recensés et différentes actions correctives ont été engagées. En particulier, des riverains ont formulé des plaintes au mois d'août 2018 à propos de nuisances olfactives à certains créneaux horaires de la journée. Une enquête a été réalisée en

interne, mais aucun élément n'a permis de comprendre l'origine du phénomène, si ce n'est la possibilité que les fortes chaleurs aient conduit à des émissions d'odeurs au niveau d'un bac de stockage de fioul domestique [FOD]. En prévention, des bavettes souples ont été montées sur l'évent central du bac de FOD et des analyses régulières sont organisées pour assurer l'absence de dérive.

M. SANCÉ (commune de Lespinasse) précise que depuis le mois d'août 2018, aucune plainte n'a été recensée du côté des riverains. Il salue donc la réaction de la direction du site.

M. CAMPOY indique que le POI a été actualisé en 2018. 36 exercices ont été réalisés tout au long de l'année afin de tester la totalité des scénarios.

M. RIVIERE (FNE) s'enquiert du type de rejet atmosphérique que produit l'exploitation du site en fonctionnement normal.

M. CAMPOY explique que les rejets de composés organiques volatils se produisent principalement lors du déchargement des camions. Différents systèmes de récupération sont en place pour maîtriser les émissions.

M. NAGEOTTE (ANTARGAZ-FINAGAZ) présente ensuite le bilan de l'activité du centre de Fenouillet de la société ANTAGAZ-FINAGAZ, qui est à l'arrêt depuis le 31 juillet 2018. L'effectif, constitué de 16 personnes, a choisi de quitter le site par le biais d'une rupture conventionnelle collective, à l'exception d'une personne qui a été reclassée.

Les différentes installations et équipements du site ont fait l'objet d'une maintenance préventive au travers de contrôles périodiques. Elles ont été mises en sécurité et leur démantèlement est prévu prochainement.

Le site disposait d'un POI mis à jour en 2015. Jusqu'en juillet 2018, des exercices étaient réalisés chaque mois, mais aucun exercice POI n'a eu lieu en 2018.

6 événements ont été recensés entre fin 2017 et 2018. Un audit externe a eu lieu sur le système de gestion de la sécurité.

M. FOURASTIE (association NORD EN VIE) déclare que les associations sont satisfaites de la cessation d'activité de ce site étant donné les alertes qui avaient été signalées à propos du risque potentiel que représentaient les deux sphères de GPL du site. À ce propos, il est intéressé par les conclusions de l'exercice d'alerte PPI réalisé fin 2017, estimant qu'il est impossible d'évacuer le centre commercial, voisin de l'établissement ANTARGAZ FINAGAZ, dans le temps imparti.

M. NAGEOTTE oppose que les sphères étaient sous TEXSOL dont l'efficacité vis-à-vis d'un risque de BLEVE a été prouvée par le biais de différentes études.

Mme SUSSET (Toulouse Métropole) s'enquiert de la date de démantèlement des installations et du devenir du site.

M. NAGEOTTE n'est pas en mesure de donner une date précise, le démantèlement ayant pris du retard du fait de la nécessité de réaliser des études complémentaires en raison notamment de la présence de plomb dans la peinture d'escaliers d'un bâtiment. La partie la plus longue des travaux de démantèlement sera la découpe des anciennes sphères. Quant au devenir du site, une proposition a été soumise à la commune de Fenouillet, qui n'a pas encore adressé de réponse.

M. RUFU (commune de Fenouillet) fait savoir que la commune de Fenouillet s'oppose fermement à ce que le site soit repris par une société souhaitant y implanter une installation de type SEVESO.

M. RIVIERE demande si le démantèlement sera source de pollutions.

M. NAGEOTTE répond par la négative. Le démantèlement produira uniquement des déchets, qui seront valorisés dans la mesure du possible.

4) Bilan 2018 de l'inspection des installations classées

Mme DERONZIER (DREAL) indique que l'inspection réalisée chez TOTAL MARKETING France le 19 juillet 2018 portait sur 3 thèmes :

- les suites de l'inspection du 27 juin 2017 ;
- les suites de l'exercice PPI du 29 juillet 2017 ;
- les mesures de maîtrise des risques (MMR).

3 non-conformités non qualifiées de majeures ont été relevées concernant les MMR et diverses observations ont été formulées. L'inspection n'a donné lieu à aucun acte administratif particulier, autre qu'un courrier à l'exploitant.

L'inspection du 20 juillet 2018 réalisée chez ANTARGAZ-FINAGAZ portait sur la mise en sécurité des installations dans le cadre de la cessation d'activité du site. Aucune non-conformité n'a été relevée et quelques observations ont été formulées.

3 dossiers ont été instruits du côté de TOTAL MARKETING France :

- le réexamen de l'étude de danger, qui est en cours d'instruction ;
- le porter à connaissance relatif à la modification des réserves d'eau incendie ;
- le porter à connaissance relatif à la mise en place d'une ombrière photovoltaïque.

Par un courrier du 24 janvier 2019, ANTARGAZ-FINAGAZ a proposé différents usages pour le site (activités industrielles sans restriction, commerce de gros, ventes de prestations de services commerciales). En l'absence d'observation de la part des personnes consultées, ce courrier sera réputé avoir reçu un avis favorable après un délai de 3 mois.

M. FOURASTIE craint que la notion « d'activités industrielles sans restriction » donne la possibilité d'implanter une activité de type SEVESO.

M. CORTES (DREAL) précise que la notion de types d'usage est définie par rapport à l'urbanisme et aux PLU et non par rapport au classement selon la législation sur les installations classées. Il précise que l'implantation d'une activité de type SEVESO nécessiterait une demande d'autorisation.

M. RUFAU ajoute que toute demande sera étudiée de près par la commune, en lien avec Toulouse Métropole.

5) Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 10 heures 05.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice du service de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial

Anabel LESOURD